

# CMonInfo

MÉTIER • FORMATION • EMPLOI

## Le bilan de compétences

Si vous voulez changer de métier, commencer une formation ou tout simplement faire le point sur vos compétences professionnelles et personnelles, pensez au bilan de compétences !

- Tous les salariés, demandeurs d'emploi, fonctionnaires, travailleurs indépendants, peuvent exercer ce droit.
- Un bilan de compétences complet, **c'est jusqu'à 24 heures d'entretien réparties sur environ trois mois**, pendant vos heures de travail ou en dehors.
- Tout au long de cette démarche, vous serez accompagné par un **organisme spécialisé** afin de parler de vos compétences, de vos qualités professionnelles et personnelles, vos centres d'intérêt, votre parcours, vos expériences.



→ [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



Découvrez notre actualité  
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine